

HD82620

ARVO 21 SR

Date de mise à jour : 16/02/2023

Version FT : 19.0

Solution hydro-alcoolique sans rinçage pour la désinfection des surfaces et mains

ARVO 21 SR est un désinfectant hydro-alcoolique à séchage rapide pour toutes surfaces. Désinfection sans rinçage, rapide et efficace en cours de production, apportant sécurité et gain de productivité.

ARVO 21 SR est utilisable pour l'hygiène des mains.

Efficace sur virus selon EN14476 en 30s contre les virus enveloppés Influenzavirus type A H1N1 et Virus de la Vaccine (Modified Vacciniavirus Ankara (MVA)), et contre les virus non enveloppés Norovirus en 1 minute et Adénovirus en 5 minutes.

Efficace sur bactéries, levures et moisissures selon EN1500, EN13697, EN13727, EN13624 en 1 Minute



UTILISATIONS

S'utilise sur des surfaces ou du matériel préalablement nettoyés, selon les conditions et le plan d'hygiène, le produit s'applique dans les conditions suivantes :

Type d'industrie	Méthode	Température d'utilisation	Concentration d'utilisation	Temps de contact
Industries Agroalimentaires (Viande, poisson, salaison, lait, oeuf, fromage, boisson, plats cuisinés, panification, conserverie ...). Collectivité	Surface par pulvérisation. 30 à 50ml / m ² . Surface par trempage	Ambiante	Pur	30 sec - 5 min
Industrie Agroalimentaire. Collectivité	Appliquer 4 mL dans le creux de la main, frotter mains, poignets, avant-bras, espace interdigitaux, pourtour des ongles jusqu'au séchage complet. Ne pas rincer. Renouveler si nécessaire ou selon le protocole en place.	Ambiante	Pur	1 à 2 min

Le rinçage systématique à l'eau potable des surfaces traitées et matériels d'application est facultatif (arrêté du 08 septembre 1999 modifié, annexe I, section 1b).

MATÉRIEL D'APPLICATION : STOCKMEIER vous propose un large catalogue réunissant toute une gamme de matériel dédié à l'application et au stockage de nos produits, rétention, soutirage, transfert, dosage, moussage, pulvérisation...

Demander une catalogue à votre technico-commercial ou écrivez-nous à baso@stockmeier.fr.

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect	Limpide
Couleur	Incolore
Odeur	Alcool.
Matière(s) active(s)	Ethanol (n° CAS 64-17-5) à 60% (530 g/l)
Densité	0,891 ± 0,005 (20°C)
pH pur	neutre
pH à 1% dans l'eau distillée	7 (20°C)
Viscosité, dynamique	< 10 mPa.s (20°C)

HD82620

ARVO 21 SR

Date de mise à jour : 16/02/2023

Version FT : 19.0

Pouvoir séquestrant à 1%	Aucune donnée disponible
Tension superficielle [N/m]	Aucune donnée disponible
DCO-valeur	1500 mg O ₂ /g (20°C)
Teneur en azote	0 %
Teneur en phosphore	0 %
Point d'éclair	22 °C (en coupelle fermée).
Température de stockage	-10 – 30 °C
DDM (date durabilité minimum)	2 ans, voir conditionnement.

RÉGLEMENTATION

Autorisé pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99.

Conforme au cahier des charges du 28 décembre 2021 et complétant les dispositions des Règlements CE n° 2018/848 et 2021/1165 pour le nettoyage et la désinfection en industrie agroalimentaire et transformation biologique. (voir site www.inao.gouv.fr).

PROPRIETES BIOCIDES

Biocide selon le règlement UE 528/2012

MATIÈRE(S) ACTIVE(S) : Ethanol (n° CAS 64-17-5) à 60% (530 g/l)

Règlement Biocide 528/2012 UE. Type de produit (TP) n°

- 1 - Produits biocides destinés à l'hygiène humaine
- 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- 4 - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

BACTERICIDIE - 4 ml TP1

EN1500 - 1 min - 20°C - propreté. 0,3 g/l d'albumine bovine - conditions de propreté

Souches testées : *Escherichia coli* K12.

BACTERICIDIE - 100 % TP2, TP4

EN13697 - 1 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales

Souches testées : *Enterococcus hirae*, *Escherichia coli* K12, *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*, *Salmonella Typhimurium*, *Listeria monocytogenes*.

LEVURICIDIE - 100 % TP2, TP4

EN13697 - 1 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales

Souches testées : *Candida albicans*.

LEVURICIDIE - 80 % TP1, TP2

EN13624 - 1 min - 20°C - propreté. 0,3 g/l d'albumine bovine - conditions de propreté

Souches testées : *Candida albicans*.

FONGICIDIE - 100 % TP2, TP4

EN13697 - 1 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales

Souches testées : *Aspergillus brasiliensis*.

VIRUCIDIE - 80 % TP1, TP2

EN14476 - 5 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocyte de mouton - industrie de la viande

Souches testées : *Adénovirus Type 5 ATCC*, *Norovirus murin S99*.

VIRUCIDIE - 80 % TP1, TP2

EN14476 - 30 sec - 20°C - propreté. 0,3 g/l d'albumine bovine - conditions de propreté

Souches testées : *Influenzavirus type A H1N1*, *Modified Vacciniavirus Ankara (MVA)*.

STOCKMEIER FRANCE H&D

BP 89152 3 Rue de la Buhotière
35091 RENNES CEDEX 9 - FRANCE
Tel. : +33 (0)2 99 29 46 75

baso@stockmeier.fr - www.basoarvo.com / www.stockmeier.fr

Stockmeier France Hygiène et Désinfection est certifié
ISO 9001
ISO 14001

HD82620

ARVO 21 SR

Date de mise à jour : 16/02/2023

Version FT : 19.0

CONDITIONNEMENTS

Plusieurs conditionnements sont disponibles pour ce produit, pour plus d'informations sur ces conditionnements et les poids par conditionnement, veuillez contacter notre service commercial.

CONSIGNES DE SECURITE

Recommandations d'utilisation : Usage strictement réservé aux professionnels. Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Fiche de données de sécurité (FDS) sur demande. En cas d'urgence, contactez un centre anti-poison. L'emballage vide ne doit pas être réutilisé, il doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet.

Précaution à prendre pour une manipulation sans danger, matières incompatibles, produits incompatibles : Se reporter aux chapitres 7.1, 7.2 et 8.2 de la fiche de données de sécurité.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine fermé. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Conserver à l'abri de l'humidité. Conserver à l'écart des : Sources d'inflammation. Craint le gel.

Température de stockage : -10 – 30 °C

Ce produit est compatible avec tous les types de matériaux y compris aluminium et alliages, galvanisé.

TRAITEMENTS DES DECHETS

Traitement des déchets : Se reporter au chapitre 13 de la FDS

Motif de la mise à jour : Forme

Les fiches de données de sécurité sont envoyées par mail selon les dispositions réglementaires lors de l'expédition de nos produits. Elles sont également disponibles auprès de notre force de vente.

Les valeurs physicochimiques caractéristiques mentionnées sur cette fiche, hors chapitre spécifications de vente Stockmeier France, sont indicatives et non garanties, les spécifications et résultats des tests étant par ailleurs disponibles sur le certificat d'analyse. Le cas échéant, les concentrations indiquées au point "Propriétés biocides" représentent les concentrations biocides recommandées selon les tests d'efficacité réalisés par des laboratoires agréés. Ces dernières peuvent être adaptées selon les cas d'application. Votre commercial STOCKMEIER France se tient à votre disposition pour aborder ce sujet.

Les déclarations de ce document proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Elles ne dédouanent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et sont rédigées sur la base de nos connaissances à la date de rédaction. Il appartient à l'acheteur et à l'utilisateur final le cas échéant, de s'assurer seuls et en dernier lieu de l'adéquation du produit au regard de l'usage prévu par leur secteur d'activité et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Litiges : Le tribunal de commerce de Rennes est seul compétent.